

## **Éléments à prendre en compte pour l'avenir du GPE**

### **Rapport à l'intention du Conseil du GPE**

#### 1. CONTEXTE

**1.1 Le Conseil d'administration du GPE a demandé au Secrétariat, à l'occasion de sa retraite de décembre 2022, de préparer un bref document présentant les avantages que la création d'une entité juridique distincte pourrait apporter au GPE sur le plan de l'efficience et de l'efficacité au niveau national.** Il ressort des échanges menés pendant et après la réunion du Conseil qu'un choix binaire entre « rester » ou « partir » ne permet pas de dégager une vision stratégique commune pour l'avenir. Ce document examine donc la manière dont le GPE pourrait évoluer de manière à être plus efficace dans la fourniture du soutien qu'il apporte aux pays partenaires, tout en contribuant à l'amélioration de l'efficacité du secteur.

**1.2 L'importance de l'éducation est incontestable.** Le monde est toutefois confronté à une crise de l'apprentissage suite à la pandémie de COVID. Selon les estimations, sept enfants sur dix n'ont pas acquis les compétences minimales en lecture et en écriture à l'âge de 10 ans. Cette situation n'est pas à la hauteur des besoins nationaux et mondiaux en matière de développement, et la plupart des individus ne disposeront pas des compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail du 21<sup>e</sup> siècle.

**1.3 Malgré cette crise, la communauté internationale n'a pas accordé la même priorité aux investissements dans l'éducation qu'à d'autres secteurs** tels que la santé ou le changement climatique, indépendamment du rôle que l'éducation peut jouer dans la réalisation de progrès durables dans ces domaines. Le secteur de l'éducation a suscité la création d'un certain nombre d'organisations spécialisées plus petites et la constitution de fonds associés. De nombreux observateurs (dont le Comité directeur de haut niveau du Mécanisme mondial de coopération dans l'éducation) ont constaté que le **secteur s'est fragmenté** en dépit des efforts sincères déployés pour coordonner et faire collaborer les différentes parties prenantes. **L'efficience et la cohérence de l'aide apportée aux pays partenaires risquent d'être de plus en plus compromises sans amélioration de cette coordination.** De surcroît, le secteur ne parvient pas à réaliser les objectifs fixés en matière d'apprentissage, particulièrement en ce qui concerne les populations les plus marginalisées, et les différents fonds consacrés à l'éducation se disputent des financements de bailleurs de fonds de plus en plus limités.

**1.4 Il est toutefois encourageant de constater que le secteur peut compter sur une gamme étendue et croissante d'organisations – multilatérales, bilatérales, société civile, fondations et entreprises – qui lui apportent un soutien financier et de mise en œuvre, mais également un leadership technique.** La coordination sectorielle internationale s'améliore progressivement avec la constitution du Comité directeur de haut niveau du Mécanisme mondial de coopération dans l'éducation. Le Secrétaire général des Nations Unies a par ailleurs profité du Sommet sur la transformation de l'éducation pour attirer l'attention des responsables politiques sur l'urgence de disposer de ressources et de trouver de nouvelles

façons de travailler pour remédier à la crise de l'éducation qui paralyse le développement mondial et alimente de nombreuses autres crises.

**1.5** Le GPE, en tant que partenariat, rassemble la plupart des acteurs de la communauté de l'éducation — et notamment 85 pays partenaires — dans le but de promouvoir une approche conduite par les pays et fondée sur des éléments probants permettant de transformer les systèmes éducatifs afin de produire des résultats à grande échelle dans le domaine de l'apprentissage. De nombreux membres du Conseil ont toutefois observé que le GPE pourrait être plus souple, plus agile et plus réactif aux besoins des pays partenaires, et réaliser certaines économies qui pourraient être affectées aux pays partenaires. **Il appartient donc au Conseil du GPE d'examiner le rôle que le Partenariat pourrait et devrait jouer pour soutenir le secteur de l'éducation et de déterminer les modalités administratives nécessaires pour y parvenir.**

## 2. POINTS DE BLOCAGE AU NIVEAU DES PAYS

**2.1** **Le GPE est une organisation solide, bien que le contexte international lui impose de trouver rapidement des solutions aux points de blocage opérationnels de manière à accroître l'efficacité et l'efficacité au niveau national.** Nous avons pu constater, grâce à l'expérience acquise au travers des financements COVID-19, l'intérêt pour le GPE de pouvoir adapter son soutien au contexte national et de faire preuve de souplesse. Le GPE gagnerait en outre à tirer parti des nombreux partenaires du secteur, tout en étant en mesure de mobiliser davantage de financements et de mieux les préserver.

**2.2** **Continuer de recourir au mécanisme des agents partenaires dans le cadre du cycle de financement actuel est le modèle que nous privilégions, bien que nous ayons observé que le choix d'un agent partenaire adéquat n'est pas aisé dans de nombreux pays, ou que lorsqu'ils sont disponibles, ceux-ci ne sont pas en mesure de couvrir la zone géographique ou l'objectif le plus adapté à la transformation du système.** Il conviendra probablement de modifier ce modèle dans le cadre des prochains cycles. Nous avons déjà remarqué la réticence de la plupart des agences bilatérales à agir en qualité d'agent partenaire. Le choix des pays en matière d'agents partenaires reste relativement limité. Il a également été constaté dans quelques cas une concurrence politique malvenue entre les potentiels agents partenaires. Ainsi, **bien que le modèle apparaisse excellent en théorie pour le cycle du GPE 2025 actuel, il présente quelques contraintes opérationnelles contextuelles notables.**

**2.3** **Il serait donc judicieux, pour les prochains cycles de financement, que le GPE puisse tirer parti de l'ensemble des capacités collectives de ses partenaires et déployer des financements à grande échelle sans restriction sur le type d'entités susceptibles de recevoir des fonds directement du GPE.** Parmi les principales solutions envisageables, figure notamment :

- **Promouvoir le développement ou l'utilisation de mécanismes de mise en commun des fonds** en l'absence d'agent partenaire adéquat ou si cette approche directe permet d'optimiser les ressources et de favoriser l'appropriation par le pays. Si de tels mécanismes sont déjà en place, le transfert des fonds pourrait intervenir plus

rapidement, et favoriser une mise en œuvre plus rapide. Le GPE plaide depuis longtemps en faveur d'un plus grand nombre de mécanismes de mise en commun des financements, lorsque cela s'avère approprié, toutefois nous en constatons une certaine diminution dans le secteur et les bailleurs bilatéraux qui y étaient favorables ne sont pas disponibles pour travailler avec le GPE en qualité d'agent partenaire.

- **Transférer directement les fonds à un gouvernement** pour promouvoir l'appropriation nationale, l'égalité entre les partenaires et l'utilisation des systèmes nationaux, lorsque la capacité du gouvernement est forte, comme le montrent les évaluations du programme des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) et une évaluation spéciale des capacités au niveau des financements du GPE.

Il peut en outre exister certains mécanismes de mise en œuvre permettant au GPE de faire preuve de davantage d'efficacité et d'efficience lorsque des modalités plus alignées ne sont pas appropriées. Il peut s'agir, entre autres, des cas suivants :

- **Transférer** directement au gouvernement ou à d'autres entités locales **des allocations plus modestes**, comme une partie des financements pour le renforcement des capacités du système.
- **Financer directement les ONG locales pour qu'elles viennent en aide aux groupes marginalisés comme les réfugiés.**
- **Financer directement les acteurs du secteur privé chargés de la mise en œuvre.** De nombreux bailleurs de fonds utilisent des sociétés de conseil ou des entités de mise en œuvre du secteur privé dans le cadre de leurs programmes d'aide. Le GPE ne peut pas recourir à cette solution, qui pourrait s'avérer précieuse dans certains contextes.

**2.4 En théorie, une grande partie de ce qui précède peut être réalisée grâce aux mécanismes actuellement prévus pour les agents partenaires dans le cadre de contrats de sous-traitance.** Il serait toutefois possible, dans certains cas, de renforcer l'efficience et l'efficacité et de réduire les coûts en concluant directement des accords de financement distincts. Le GPE devrait pour cela disposer d'un statut juridique, sous une forme ou une autre, lui permettant de satisfaire aux règles applicables aux administrateurs fiduciaires. **Nous suggérons que le Secrétariat examine plus avant avec la Banque mondiale et l'Administrateur si des dispositions pourraient être prises pour qu'une entité juridique fonctionne parallèlement à la Banque mondiale en tant qu'organisme hôte.**

### 3. POINTS DE BLOCAGE À L'ÉCHELLE MONDIALE

**3.1 Les acteurs du développement sur la scène internationale sont aujourd'hui très nombreux et soumis à des contraintes économiques et concurrentielles. Le GPE doit impérativement élargir la base de ses ressources. Le GPE doit diversifier ses partenariats et ses contrats au niveau mondial pour renforcer son efficacité et son efficience.** L'absence de statut juridique du GPE l'empêche dans une certaine mesure d'y parvenir, puisque cela lui interdit de recourir à certaines entités et de conclure certains accords contractuels, qu'ils contribuent ou non à la vision et à la mission du GPE. Deux points méritent d'être soulignés :

- **Faciliter la création d'entités juridiques nationales** (par exemple, les organisations de type 501c3 américaines ou les fondations caritatives) **susceptibles de servir de véhicules fiscalement efficaces pour mobiliser directement les contributions du public ou des entreprises.** Le GPE présente un grand intérêt pour les particuliers et les fondations fortunés (et autres personnes à l'esprit charitable), qui présentent, selon nous, des possibilités importantes pour la mobilisation de ressources.
- **Collaborer avec les banques commerciales pour faciliter la poursuite d'une démarche plus globale opérations de couverture de change.** Cela nous permettrait de procéder à des couvertures des promesses de contributions ce qui, auraient permis, au cours des 18 derniers mois, au Partenariat d'économiser 200 millions de dollars.

**3.2 Il faudrait pour y parvenir se doter d'un statut juridique distinct, ce qui conforte donc la recommandation que nous avons faite d'examiner avec la Banque mondiale et l'administrateur fiduciaire les différentes solutions envisageables.**

#### 4. PERSPECTIVE À LONG TERME

4.1 Les deux sections précédentes traitaient de certains des points de blocage plus urgents auxquels le GPE pourrait vouloir s'attaquer à court et moyen terme. **Cette section porte sur l'intérêt que le GPE tirera à plus long terme de l'examen cette année par le Conseil de la place que pourrait occuper le GPE dans l'architecture globale du secteur de l'éducation.**

4.2 **Nous ne pensons pas qu'une décision définitive sur les futures modalités administratives puisse être prise sans tenir compte du positionnement stratégique à plus long terme du GPE au sein du secteur.**

4.3 S'il est essentiel que le GPE gagne en rapidité, en agilité et en réactivité, cela ne suffira pas à faire face aux obstacles à une gestion efficiente et efficace des fonds du secteur de l'éducation et au renforcement de l'architecture de l'aide à l'éducation, pourtant indispensables à la réalisation de l'objectif qu'il s'est fixé de transformer les systèmes et de produire des résultats à grande échelle. Durant la réunion du Conseil, l'UNESCO et d'autres organisations ont suggéré que le **renforcement de la coopération et des synergies pour la collecte de fonds, le plaidoyer et d'autres aspects pourrait aider l'ensemble du secteur et lui permettre d'atteindre des niveaux de financement plus proches de ceux observés dans les domaines de la santé et du changement climatique.** Selon l'un des membres du Conseil, cette approche profiterait à tous simultanément, soulignant ainsi que le GPE avait largement contribué à l'augmentation des financements nationaux. **Les membres du Conseil ont en outre fait part de leurs craintes importantes et justifiées concernant la fragmentation de l'aide et le manque d'efficacité économique dus aux doubles emplois dans le secteur.**

4.4 Nous ne sommes pas en mesure de formuler des recommandations concrètes immédiates à ce sujet, puisqu'il s'agit d'une question itérative et politique de haut niveau. Nous estimons toutefois qu'il est important que le Conseil examine la place du GPE à long terme dans cette architecture et les capacités spécifiques qu'il peut y apporter. **Nous suggérons que le Comité directeur de haut niveau du Mécanisme mondial de coopération dans l'éducation**

**apporte des éléments de réflexion et d'orientation** et nous tenons le Secrétariat à disposition pour apporter son concours à toute activité dans ce domaine.

4.5 **Nous recommandons par ailleurs**, sur la base des orientations éventuelles de ce Comité directeur de haut niveau, **que le Secrétariat présente au Conseil avant la fin de l'année 2023 un certain nombre de propositions initiales concernant les modifications stratégiques à apporter aux capacités opérationnelles, à la portée et aux modalités institutionnelles du GPE à plus long terme, jusqu'en 2030.**